

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

N°B-202405-02

Du 2 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois mai, à neuf heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au local techniques de Joyeuse sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaients présents : Mesdames et Messieurs WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, CHABANE Francis, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Ont participés : BERRES Thierry, AUDIBERT Agnès, LAPORTE Jean Pierre, BELVA Nathalie, CHASTAGNIER Geneviève, MAZILLE Didier.

Excusé : SALEL Matthieu

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Pouvoir : 0

Date de la convocation 25 avril 2024

A été élu secrétaire : Monsieur Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 300 000 € AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2336-3 et L5215-14,

Le Président informe les membres du bureau que, pour éviter toute rupture de fonctionnement des services de la régie des déchets ménagers, il est souhaitable de recourir à une ligne de trésorerie.

Le Président présente les caractéristiques de la ligne de trésorerie de 300 000 € proposée par l'Agence France Locale :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 300 000 € (trois cent mille Euros)
- Durée Totale : 364 Jours
- Date d'Entrée en Vigueur : 20/05/2024
- Date d'Echéance Finale : 19/05/2025
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0,49% mensuel (Ester flooré à 0)
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0,10 % mensuel base exact/360
- Commission d'engagement : 0,10% du montant de l'encours plafond

Le Bureau communautaire,

Ouïe l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d' :

Accepter la proposition de l'Agence France Locale pour une ligne de trésorerie de 300 000 € pour le budget annexe déchets ménagers telle que présentée,

Autoriser le Président à contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € pour une durée de 364 jours auprès l'Agence France Locale.

Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président



Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance